



Journée régionale de formation des personnels des ESAT

4 mars 2008, Mur de Bretagne

ATELIER 2 : adaptation de la production des ESAT à l'évolution des travailleurs handicapés et à l'environnement économique

Animation de l'atelier :

- Rachel Bihan, directrice de l'ESAT Le Bois Jumel, Carentoir (56)
 - Vincent Bourbasquet, chef d'équipe à l'ESAT Ateliers de la Baie, Hillion (22)
- Compte-rendu de l'atelier par Jean-Yves Broudic, CREA*

L'argument de l'atelier soulignait trois évolutions des publics : le vieillissement, le handicap psychique, les difficultés sociales, parallèlement à la déficience mentale. Plusieurs intervenants ont précisé à la fois comment ils voyaient l'évolution des publics dans leur établissement et comment la production était organisée ou non pour tenir compte de cette évolution.

Ce thème a été traité selon deux axes qui se recoupent : l'évolution des publics ; l'évolution de la production et de l'environnement économique.

A- EVOLUTION DES PUBLICS

1- Il existe dans plusieurs ESAT des ateliers non rentables où se retrouvent des travailleurs handicapés avec plus de difficultés. A été mentionné l'atelier de maquette navigantes d'un ESAT du Morbihan (Le Moulin Vert, Arzon), qui permet aux ouvriers de participer à des salons nautiques, de nombreux contacts avec l'extérieur, des animations. La mise en place de cet atelier correspond à l'augmentation du nombre de travailleurs avec un handicap psychique. Cet atelier n'est pas rentable sur le plan économique, mais c'est un choix de l'établissement. D'autres établissements (ESAT Atelier du Pâtis de Redon, le Bois Jumel, le Pommeret) indiquent que les résultats économiques des ateliers sont bien 'lissés' au niveau de l'établissement. A l'ESAT ateliers de la Baie, les cinq équipes d'Espaces verts correspondent à la production de quatre. Dans les petites structures (ESAT La Chartreuse à Auray (30 places) : déficience auditive, visuelle et polyhandicap), cet équilibre est plus difficile.

2- L'évolution des publics peut poser des questions quant à l'accueil : ainsi un établissement qui est géré par une association de parents, où l'agrément concerne la déficience, doit-il recevoir des ouvriers avec des difficultés sociales ou psychiques. Il peut y avoir un décalage entre le profil des publics qui se présentent, le choix des encadrants et de la direction de l'ESA et les orientations de l'association gestionnaire de parents.

3- L'ESAT du Bois Jumel souligne le décalage qui existe entre l'agrément d'origine (la déficience intellectuelle) et le profil des publics qui se présentent aujourd'hui qui conduit à une hétérogénéité des populations de travailleurs handicapés de l'ESAT aujourd'hui.

4- Un professionnel de l'ESAT Les Ateliers Rennais du Rheu (35) indique que le 'catalogage' des travailleurs est difficile, que nombreux d'entre eux présentent des troubles associés, qu'il y a et aura toujours une diversité des publics dans chaque établissement et que les différents ateliers permettent justement une mobilité des ouvriers, notamment entre des activités rentables et d'autres qui le sont moins.

5- Une des réponses mentionnées pour répondre aux publics avec un handicap psychique est la création d'établissement en lien avec la psychiatrie. C'est le cas de l'ESAT Ty Hent Glaz de Quimper, géré par un GIP (groupement d'intérêt public) en lien avec l'hôpital psychiatrique Gourmelen. Trois-quarts des ouvriers y ont des troubles psychiques, le soin y est assuré en lien direct avec le CMP.

L'ESAT des Maffrais de Thorigné (35) est conçu sur le même principe de lien avec l'hôpital psychiatrique (CHGR, centre hospitalier Guillaume Régnier), permettant une présence régulière d'un psychiatre et d'un infirmier psychiatrique.

6- Un professionnel de l'ESAT des Genets d'Or de Saint-Pol de Léon indique qu'il a observé une évolution récente forte des publics, ce qui a pour conséquences un gros travail sur l'accueil des stagiaires et sur la cohabitation des travailleurs au sein des ateliers, sur la dynamique de groupe à y créer. Un certain nombre de personnes sont irrégulières dans leur rapport au travail ; mais l'enjeu est aussi que les travailleurs handicapés soient aussi complémentaires, chacun ayant une place dans le processus de production en fonction de ses capacités. Un formateur de l'AFPE de St Brieuc souligne à ce propos la mutualisation des compétences au niveau des encadrants, les collaborations entre moniteurs d'ateliers et moniteurs techniques spécialisés.

7- Un professionnel de l'ESAT des Genets d'Or de Landivisiau souligne les questions posées par le vieillissement : dans son établissement, pour 50 ouvriers, la moyenne d'âge est de 47 ans, 15 sont proches de la retraite, certains ne peuvent plus travailler en Espaces verts et sont orientés vers l'atelier sous-traitance, où la difficulté est de trouver une tâche à chacun. Le renouvellement et l'embauche de nouveaux travailleurs sont aussi difficiles du fait du lien avec l'hébergement, comme ces anciens restent dans le foyer. De plus, la création de foyers ne semble pas d'actualité aujourd'hui.

La mise en place de différentes formules de travail à temps partiel (ateliers alternés à l'ESAT Les Genêts d'Or de Ploudalmezeau – 29, avec la possibilité d'aller en foyer l'après midi) est une réponse qui a des limites.

Comme beaucoup d'établissements se sont créés dans la région dans les années 1970, cette question va se poser de façon très importante dans les toutes prochaines années.

8- Un professionnel de l'ESAT Le Pommeret (Bréal sur Monfort – 35) indique qu'il faut distinguer entre les questions que doivent se poser les directions des établissements et celles des encadrants des travailleurs handicapés. Ceux-ci ont pour mission : l'accueil, le bien-être, l'attention au rythme, aux potentialités et à l'évolution des personnes handicapées...

9- Un représentant d'un ESAT indique que son établissement a fait le choix il y a quelques années de payer les travailleurs handicapés au-delà du minimum légal, par un souci de reconnaissance, et qu'il est aujourd'hui impossible de revenir en arrière.

B- EVOLUTION DE LA PRODUCTION ET DE L'ENVIRONNEMENT

10- Au-delà de la mutualisation au sein d'un établissement, plusieurs intervenants évoquent la mutualisation au sein d'une association gestionnaire au travers des COM (contrats d'objectifs et de moyens) signés entre l'Etat et une association, une association pouvant également faire le choix de conserver un établissement déficitaire.

Un intervenant s'interroge sur l'éventualité de la gestion de certains ESAT par des entreprises privées telles que la chaîne hôtelière Accord.

La mutualisation entre ESAT est également mentionnée ; elle est déjà pratiquée : un ESAT indique qu'il a dû sous-traiter un marché important en conditionnement à une vingtaine d'autres ESAT, ce qui conduit les professionnels à faire des tâches nouvelles par rapport à leur métier.

Plusieurs intervenants (ESAT Kerhoas, Larmor Plage – 56 ; ESAT APF, Quimper) se demandent si dans la suite de la dynamique d'échanges créée en Bretagne avec l'ARESAT dans le cadre de « Différent et compétent », un travail régulier sur la production et le partage entre ESAT de certaines activités et commandes ne serait pas à mettre en place.

11- Un professionnel de l'ESAT La Madeleine de Grandchamp (56) souligne l'importance de la qualité de la production ; cet ESAT travaille avec un grand chocolatier de Paris, ainsi qu'avec la Coop Breizh (production de 30 000 disques cd). Deux personnes sont au contrôle de la production et cette optique permet également une rotation des travailleurs sur les postes de travail.

Le contrôle de la qualité est particulièrement exigeant dans le domaine de la production alimentaire (ESAT La Chartreuse d'Auray : production de cocktails, ESAT Le Bois Jumel de Carentoir : production de confitures)

12- Un intervenant souligne la concurrence que peuvent créer les services à la personne qui se développent depuis deux ans. Certains ESAT cherchent à obtenir l'agrément service à la personne. Mais d'autres personnes mentionnent que cette concurrence joue peu, et que les ESAT sont en mesure de répondre à des commandes que ces structures ne peuvent assurer, comme l'entretien des espaces verts dans des lycées.

13- Un intervenant de l'ESAT Les Rochers (La Gacilly - 56) souligne que la possibilité de répondre à des commandes urgentes est liée à la polyvalence des travailleurs handicapés, qui favorise aussi la prévention des maladies professionnelles, et permet aux ouvriers de découvrir de nouveaux univers de travail.

Un autre professionnel indique que si les travailleurs handicapés passent d'un atelier à un autre, on ne peut plus parler d'ateliers plus ou moins rentables.